

**Novembre 2012**

## Entrée en vigueur de C-11

Le 7 novembre dernier, le projet de loi C-11 visant à modifier la *Loi sur le droit d'auteur* entrainé en vigueur à l'exception de quelques dispositions en attente de réglementation. Copibec a conçu un tableau explicatif qui sera disponible sous peu, afin de clarifier ces nouvelles applications qui manquent parfois d'intelligibilité. Ce qui est clair cependant, c'est que l'inclusion de ces nouvelles dispositions de la *Loi* ne permet pas d'utiliser à toutes fins des œuvres protégées sans rémunérer les titulaires de droits. Les principes de base demeurent les mêmes. Le créateur possède les droits d'exploitation de son œuvre et il lui appartient de la rendre accessible aux conditions qu'il juge appropriées. Même si certaines exceptions s'ajoutent au bénéfice des utilisateurs, plusieurs utilisations requièrent toujours la permission du titulaire de droits ou de la société de gestion collective le représentant. Précisons également que la loi n'énonce pas la portion d'œuvre qui pourrait être reproduite dans le cadre de l'utilisation équitable aux fins d'éducation et que les tribunaux ont réitéré à plusieurs reprises qu'il s'agit dans chaque cas d'une appréciation des faits propres à la situation en litige.

Pour trouver le tableau récapitulatif de Copibec, consultez la section « Nouvelles » de la page d'accueil.

## Nos prochains paiements

Savia, notre nouvelle application de gestion des droits de reproduction, nous permettra bientôt de reprendre les paiements de redevances que nous avons suspendus durant la période de test et de rodage.

D'ici la fin de l'année, c'est un montant de **plus de 6 millions de dollars** qui sera versé aux auteurs et à leurs éditeurs.

Ces sommes proviennent des licences signées avec le gouvernement provincial, les organismes non budgétaires, les entreprises confectionnant des revues de presse, de même qu'avec les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial.

Les distributions provenant de la reproduction dans les établissements d'enseignement représenteront l'équivalent d'un an et demi de redevances. Il s'agit d'une **mesure transitoire** permettant de nous ajuster à la nouvelle architecture de notre système de gestion.

## Copibec fait peau neuve sur le web!

### *Nouveau site web!*

Comme vous l'avez peut-être remarqué, le site web de Copibec s'est refait une beauté. Il est maintenant divisé en deux grands axes afin que tous trouvent rapidement réponse à leurs questions :

#### **Reproduire une œuvre**

Cette section s'adresse à vous, si vous êtes un **usager** (écoles primaires, écoles secondaires, collèges, universités, entreprises, OSBL, etc.) qui fait des reproductions d'œuvres protégées.

#### **Inscrire une œuvre**

Cette section s'adresse à vous si vous êtes **auteur** ou **éditeur**. Vous y trouverez de l'information sur Copibec et la gestion collective.

## Savia

La partie transactionnelle a, elle aussi, subi une cure de rajeunissement. Nous sommes heureux de vous présenter [Savia](#)!

### **Vous êtes auteur?**

Consultez le [guide d'utilisation](#) afin de vous inscrire ou de mettre votre dossier à jour.

De nouvelles fonctionnalités s'offrent à vous !

- **Commencez** l'inscription d'un titre qui n'est pas au répertoire de Copibec. Il sera ensuite soumis à votre éditeur qui n'aura qu'à le compléter.
- **Accédez** à la liste des redevances qui vous ont été versées par Copibec.
- **Voyez** la liste des publications auxquelles vous êtes associé en un clin d'œil en cliquant « Mes publications ». Vous y trouverez toutes vos collaborations que ce soit en tant qu'auteur, écrivain, pigiste, artiste en arts visuels, etc.

### **Vous êtes éditeur?**

Consultez le [guide d'utilisation](#) pour connaître la marche à suivre pour inscrire vos publications.

De nouvelles fonctionnalités s'offrent à vous !

- **Accédez** à la liste des redevances qui vous ont été versées par Copibec en cliquant sur *Mes redevances*.
- **Ajoutez** rapidement un utilisateur en ligne à votre compte et choisissez le type de permissions que vous désirez lui accorder.
- **Complétez** les titres qui ont fait l'objet de déclarations ou qui nous ont été soumis par un de vos auteurs!

### **Vous êtes un usager d'œuvres protégées?**

Consultez le [guide d'utilisation](#) pour vous inscrire, faire des demandes de reproduction ou déclarer vos reproductions.

De nouvelles fonctionnalités s'offrent à vous !

- **Ajoutez** rapidement un utilisateur en ligne à votre compte et choisissez le type de permissions que vous désirez lui accorder.
- **Accédez** à vos relevés de transactions.

## Du côté de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

La collecte 2011-2012 concernant la reproduction d'œuvres protégées dans les écoles s'est terminée en juin dernier. Pour les trois périodes de collecte, le taux de participation est de 81 %.

Au total, Copibec a reçu 28 888 formulaires, incluant les déclarations de certaines directions d'écoles attestant que leurs enseignants ne reproduisent pas d'œuvres protégées. Vingt-deux pour cent des formulaires transmis à Copibec mentionnent la reproduction d'extraits ou d'articles provenant d'une ou de plusieurs œuvres. La très grande majorité des reproductions respecte les limites de l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Copibec.

À compter du 30 novembre prochain, nous recevrons les données relatives à la première période (septembre à

novembre) de la collecte 2012-2013. En plus des informations recueillies auprès des 350 écoles sélectionnées annuellement, Copibec reçoit des données en provenance d'écoles non sélectionnées qui utilisent les situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) élaborées par le MELS, la Société GRICS et la Fédération des établissements d'enseignement privés. Ces SAE incluent des extraits d'œuvres protégées et leur reproduction par les enseignants doit être déclarée à Copibec.

Au cours des derniers mois, Copibec a collaboré avec Altilogix afin que l'outil de gestion offert par la firme aux commissions scolaires (Repro +) puisse interroger notre système en ligne (Savia) et permettre ainsi l'application des modalités de la licence MELS-Copibec. Les commissions scolaires qui le désirent pourront donc éventuellement utiliser Repro + pour nous transmettre des renseignements sur les titres reproduits.

## Copibec parcourt le Québec

Depuis le mois de juin, les représentants de Copibec, notamment notre agente de liaison, Émilie McAll Pinard, ont multiplié les déplacements afin de rencontrer les directions des écoles et des commissions scolaires, les enseignants, les conseillers pédagogiques et les orthopédagogues. Les enseignants de **55 écoles**, les dirigeants d'une **centaine d'établissements** et les représentants de **22 commissions scolaires** ont ainsi participé à l'une de nos rencontres ou à l'une de nos séances d'information.

Une nouveauté cette année, plusieurs centres de formation professionnelle, d'écoles de métier et de centres d'éducation des adultes ont été visités. De plus, Copibec utilise désormais Adobe Connect pour communiquer avec les régions très éloignées de Montréal. Grâce à cette technologie, nous avons pu organiser une séance d'information réunissant virtuellement des représentants de la Commission scolaire Harricana (Abitibi) et une autre pour la Commission scolaire de la Baie-James.

Notre agent pour l'enseignement collégial, Nicolas Boudreault, a, lui aussi, pris la route pour aller à la rencontre des enseignants des cégeps et des responsables de l'application de notre licence. Le Collège de Shawinigan, le Collège LaSalle et le Cégep de Ste-Foy ont accueilli Nicolas pour des séances d'information concernant la *Loi sur le droit d'auteur*, l'entente collégiale et notre système en ligne de libération de droits.

Copibec profite également de divers congrès pour discuter de droits d'auteur avec les différents intervenants du monde de l'éducation. Depuis juin dernier, nous avons tenu kiosque dans les congrès de l'Association québécoise pour l'enseignement collégial, du RÉCIT, de l'Association québécoise des professeurs de français et de l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec. Émilie McAll Pinard s'est également adressée aux bibliothécaires des écoles lors d'une rencontre d'information organisée par la Fédération des établissements d'enseignement privés.

Grâce à nos efforts et à nos multiples déplacements, des centaines d'enseignants et de directions d'établissements de Montréal, du Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, du Centre-du-Québec, des Laurentides, de Laval, de l'Outaouais, du Bas-St-Laurent et de bien d'autres régions connaissent désormais mieux le droit d'auteur et les modalités de l'entente intervenue avec le MELS. Ils sont aussi plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer (participation à la collecte de données) pour que les auteurs et les éditeurs bénéficient de redevances équitables pour l'utilisation de leurs œuvres.

Nous remercions tous les établissements visités de leur collaboration et invitons ceux qui aimeraient organiser une rencontre à [nous contacter](#).

## Nouvelles licences, renouvellement et sensibilisation

Au cours des dernières semaines, le service des licences de Copibec a entrepris de modifier plusieurs de ses licences afin d'y inclure la reproduction sur support numérique. Ainsi, une quarantaine d'organismes sans but lucratif dont la licence arrivait à échéance ont été invités à signer une nouvelle entente qui couvre à la fois la reproduction par photocopie et celle sur support numérique.

Copibec a également poursuivi son travail d'information auprès des 84 municipalités régionales de comté du Québec afin de les sensibiliser au respect du droit d'auteur et à la nécessité d'acquiescer une licence ou de demander des autorisations pour légaliser leurs reproductions de matériel protégé. Les premières données obtenues des MRC indiquent que celles-ci reproduisent surtout des articles de journaux.

Des démarches ont aussi été amorcées auprès d'une vingtaine d'associations professionnelles afin de leur faire connaître nos licences, notamment en ce qui concerne les reproductions d'œuvres protégées utilisées à des fins de formation. Les organismes ciblés appartiennent au secteur de la santé. Le Regroupement des infirmières et infirmiers en soins intensifs du Québec (RIISIQ), l'Association médicale du Canada, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et la Société québécoise d'hypertension artérielle font ainsi désormais partie de nos licenciés.

## Forfait livres

En prévision du prochain forfait livres qui aura lieu en 2013, nous invitons les éditeurs à s'assurer que tous leurs titres sont bien inscrits au répertoire de Copibec. Avec Savia, il est plus facile que jamais d'inscrire vos titres et de consulter votre catalogue en ligne!

## Titres incomplets

Attention! Vos titres doivent être **complets et approuvés**, les titres incomplets (ceci inclut les titres « en création » et « à approuver ») *ne sont pas admissibles au paiement forfaitaire*. Nous vous invitons donc à vérifier votre catalogue afin de vous assurer que tout est conforme.

N'oubliez pas de nous aviser des rétrocessions de droits et des ventes de collections afin d'éviter toute erreur lors du versement des redevances!

Depuis la mise en production de Savia en juillet dernier, près de 1 600 titres ont été ajoutés à notre banque de titres.

## Vous n'avez pas mandaté Copibec?

Seuls les éditeurs ayant mandaté notre société et dont les titres sont inscrits à notre répertoire pourront bénéficier du paiement forfaitaire qui aura lieu en 2013.

Vous avez des questions concernant nos mandats, Savia ou l'inscription des titres en ligne? Contactez [Isabelle Billeau](#), agente aux communications et aux services aux titulaires de droits, qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

## Vous avez déménagé?

Que vous soyez un auteur de textes, un collaborateur pigiste des journaux et des revues ou encore un créateur d'œuvres artistiques, n'oubliez pas d'aviser Copibec de votre changement d'adresse afin de continuer à bénéficier des redevances pour la reproduction de vos œuvres. Profitez de cette occasion pour accéder à votre compte, effectuer votre changement d'adresse et vérifier si tous vos titres ont été inscrits par votre éditeur.

## Rapport annuel

Le rapport annuel de Copibec pour l'année financière 2011-2012 est [disponible en ligne](#). Vous y trouverez notamment les états financiers de Copibec ainsi que les rapports de la présidente sortante, Danièle Simpson, et de la directrice générale, Hélène Messier.

## Fermeture de la Conférence canadienne des arts

C'est avec tristesse que Copibec a appris la nouvelle de la [fermeture de la Conférence canadienne des arts](#) (CCA). C'est sous l'égide de la CCA que près de 70 organismes et associations de partout à travers le pays ont présenté, en février 2012, une position commune face au projet de loi C-11. Après 67 années d'existence où elle aura contribué à faire adopter des politiques culturelles nationales, la CCA ferme ses portes faute de financement.

## Notre directrice générale à la vice-présidence de l'IFRRO

Notre directrice générale, Hélène Messier, a été élue au poste de première vice-présidente de l'International Federation of Reproduction Rights Organisations (IFRRO) lors du congrès annuel qui s'est tenu en octobre dernier. L'IFRRO est un organisme indépendant qui regroupe les sociétés de gestion des droits de reproduction de plus de 80 pays ainsi que de nombreuses associations d'auteurs, d'éditeurs et d'artistes en arts visuels. Elle contribue à la formation des sociétés de gestion et permet l'échange de connaissances et de répertoires entre ses différents membres.

## Un départ...

Caroline Blanchet a quitté son poste d'agente aux licences afin de poursuivre dans une nouvelle voie. Nous lui souhaitons bonne chance dans les nouveaux défis qui se présenteront à elle et n'avons aucun doute qu'elle saura les relever avec brio. La relève chez Copibec est assurée par Simon Éthier qui a repris ses dossiers. Bon retour à Simon dans ce poste qu'il avait déjà occupé lors d'un congé de maternité!

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Cécile Gascon et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

© © © © ©

Pour vous abonner ou vous désabonner rapidement à notre infolettre, [visitez notre page d'accueil!](#)

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Retrouvez-nous également sur le web:

[Facebook](#)

[@copibec](#) sur [Twitter](#)

[Vimeo](#)

---

---